

RÈGLEMENT DE JEU

Organisé par la Ville de Bayeux

Article 1 : Organisateur

La ville de BAYEUX, 14400 - 19 rue Laitière organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat désigné ci-après organisateur.

Article 2 : Lots

Lot 1	une nuit pour deux personnes à l'hôtel 5 étoiles La Chenevière avec petit-déjeuner buffet inclus + dîner gastronomique dans notre restaurant Le Botaniste, accompagné d'un accord mets et vins
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 2	1 nuit pour 2 avec petit déj et 2 cocktails de bienvenue à l'hôtel 4 étoiles Belle Normandy
	accès 1 mois Planet fitness
	1 cadre bayeux A5 + livre bayeux et ses environs
Lot 3	1 accès spa 1h30 pour 2 personnes au Spa du Grand Luxembourg
	1 bon d'achat de 50€ chez Carrefour Bayeux
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 4	2 menus en 3 plats (soir et dimanche midi) chez Gourmandise et Tradition
	1 bon d'achat 100€ chez Carrefour Bayeux
	accès 1 mois Planet fitness
	1 machine sous-vide
Lot 5	1 bon d'achat de 50€ chez Carrefour Bayeux
	accès 1 mois Planet fitness
	machine à café
Lot 6	1 crepière électrique
	1 soda-stream + bouteille 1L
	2 places balnéo au centre Auréo
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 7	4 pizzas offertes lors d'un repas chez Patanella
	bouilloire inox
	1 machine à raclette
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 8	4 pizzas offertes lors d'un repas chez Patanella
	1 raclette traditionnelle
	plat à tajine
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 9	1 raclette traditionnelle
	sac de couchage ours
	cafetière électrique
	accès 1 mois Planet fitness
Lot 10	1 raclette traditionnelle
	sac de couchage ours
	blender
	accès 1 mois Planet fitness

Les lots offerts ne pourront donner lieu de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les lots non retirés ou non utilisés à la date de fin de validité seront annulés.

Article 3 : Condition et frais de Participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat. La participation est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

Les mineurs sont admis à participer à ce jeu, à condition qu'ils aient préalablement obtenu de leurs parents ou de la personne exerçant l'autorité parentale l'autorisation expresse de le faire. Leur participation vaut autorisation préalable.

Article 4 : Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 12/12/2024 – 16h00 au 24/12/2024 – 16h00.

Chaque personne peut jouer une fois, la participation étant liée à un compte Instagram. En revanche, une personne possédant plusieurs comptes peut jouer avec chacun de ses comptes.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- prendre une photo sur le thème « Un Noël à Bayeux »
- la poster en story en mentionnant le compte @villedebayeux
- **ET** envoyer la photo par message direct au compte @villedebayeux

Article 5 : Désignation des gagnants

A la fin de la durée du jeu, un jury se réunira, composé de :

- Emmanuelle CAHBERTIER
- Eloïse YVETOT
- Lucie TANQUEREL
- Lola CAHIERC BLIER
- Anne-Lise ORDONEZ

Article 6 : Modalités de publication des résultats

Les gagnants seront contactés directement par la Ville de Bayeux sur Instagram.

Article 7 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter chaque gagnant, de même qu'en cas de perte, de vol ou de dégradation du lot lors de son acheminement. L'Organisateur ne pourra non plus être responsable des erreurs éventuelles portant sur le nom, l'adresse et/ou les coordonnées communiquées par les personnes ayant

participé au jeu-concours. Par ailleurs, l'Organisateur du jeu-concours décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entièvre et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne. L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du jeu-concours notamment dû à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au jeu-concours de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Article 8 : Politique de confidentialité

La Ville de Bayeux, ci-après « l'Organisateur », immatriculée sous le numéro de SIRET 211 400 478 00015, dont le siège est situé 19 rue Laitière, organise du 09/12/2024 au 24/12/2024, un Jeu Concours gratuit et sans obligation d'achat sur le réseau social Instagram. Dans le cadre de l'utilisation du Jeu Concours, la Ville de Bayeux est susceptible de collecter certaines informations personnelles vous concernant, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées et du règlement 2016/679/UE dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La Ville de Bayeux est responsable du traitement des données personnelles vous concernant au sens de cette réglementation (Yann PAQUIER : paquier.y@bayeux-intercom.fr).

La présente Politique de confidentialité vous informe des modalités de collecte, de traitement, et d'utilisation de vos données personnelles et de vos droits en matière de protection de ces données.

Avant utilisation du Jeu Concours, veuillez lire attentivement la présente Politique de confidentialité.

1. Pour quelles finalités ces données sont-elles collectées ?

Le traitement a pour finalité la gestion d'un Jeu Concours permettant de gagner des lots.

Il permet à la Ville de Bayeux:

La gestion du Jeu Concours : gestion des inscriptions et des participations au Jeu Concours ; détermination du/des gagnant(s) ; attribution de la/ des dotation(s) ;

La gestion des identifications et authentifications liées à ces inscriptions/participations;

L'envoi de communications administratives (par exemple un e-mail de confirmation lorsque vous vous inscrivez au Jeu Concours ou une notification concernant les mises à jour de notre Politique de confidentialité)

L'élaboration de statistiques (de manière anonyme) sur l'activité du Jeu Concours et sur le nombre d'inscriptions ;

Outre les finalités pour lesquelles vous avez communiqué vos Données personnelles, nous pouvons également utiliser votre adresse e-mail pour vous envoyer des communications administratives (par exemple un e-mail de confirmation lorsque vous vous inscrivez au Jeu Concours ou une notification concernant les mises à jour de notre Politique de confidentialité).

2. Quelles catégories de données collectons-nous ?

2.1 Catégories de données traitées

Nom d'utilisateur Instagram

Pseudo Instagram

2.2 Source des données

Les données sont indiquées, par la personne souhaitant participer au Jeu Concours, via son compte Instagram. Participation vaut donc acceptation de partage des données du compte Instagram.

2.3 Données sur les mineurs de moins de 15 ans

Les services proposés dans ce jeu concours ne sont pas destinés à des mineurs de moins de 15 ans et par conséquent, nous ne collectons pas directement des données personnelles concernant des mineurs. Si nous rendons compte qu'un mineur tente d'accéder à nos services et de nous communiquer des informations le concernant, nous supprimerons ces données de nos dossiers. Si vous êtes le parent/tuteur légal d'un mineur qui nous a fourni des données personnelles, veuillez nous contacter afin que nous puissions supprimer ces données.

3. A qui sont-elles transmises ?

A la Ville de Bayeux et aux agents et élus composant le jury.

4. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles (durée de conservation des données) ?

Les données seront conservées sur une période courant du début du jeu concours (12/12) jusqu'à la remise des lots.

L'ensemble de ces données pourront être conservées au-delà des durées de conservation prévues ci-avant en cas de litige et jusqu'à la fin dudit litige.

5. Quelles sont les mesures de sécurité mises en œuvre ?

La Ville de Bayeux s'engage à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires, pour préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles recueillies sur le Jeu Concours afin d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, détruites ou que des tiers non autorisés y aient accès.

6. Quels sont vos droits ?

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, y accéder, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

7. Exercer ses droits

Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande auprès de la Ville de Bayeux :

par e-mail : contact.dev.eco@bayeux-intercom.fr

par courrier : Mairie de Bayeux, service Développement Economique, 19 rue Laitière 14400 Bayeux

Afin de garantir la confidentialité des données et afin de nous assurer de votre identité, des éléments de preuves pourront vous être réclamés.

Nous nous engageons à répondre dans un délai maximum d'un (1) mois à compter de la réception de votre demande. Ce délai pourra être prolongé de deux (2) mois en raison de la complexité et du nombre de demandes.

Si vous êtes abonné à des services d'information par courrier électronique vous pouvez également demander à ne plus recevoir cette newsletter soit comme indiqué ci-dessus, soit en suivant les instructions figurant dans chacune de ces newsletters lorsque vous les recevez.

Pour toutes demandes d'information concernant la protection des données à caractère personnel, vous pouvez nous contacter selon les moyens et adresses mentionnés ci-dessus.

Vous pouvez, à tout moment, porter réclamation devant l'autorité de contrôle compétente (CNIL : www.cnil.fr)

Article 9 : Dépôt et affichage du présent règlement

Le présent règlement est déposé sur le site de la Ville de Bayeux.

Mairie de BAYEUX - 19 rue Laitière - 14400 BAYEUX.

Les frais d'envoi de demande du règlement complet sont remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande.

La Ville de Bayeux se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Le règlement modifié par avenant(s).

Article 10 : Mentions Légales

Organisateur et Réalisation

La Ville de Bayeux, immatriculée sous le numéro de SIRET 211 400 478 00015, dont le siège est situé 19 rue Laitière à Bayeux.

Contact : contact.dev.eco@bayeux-intercom.fr